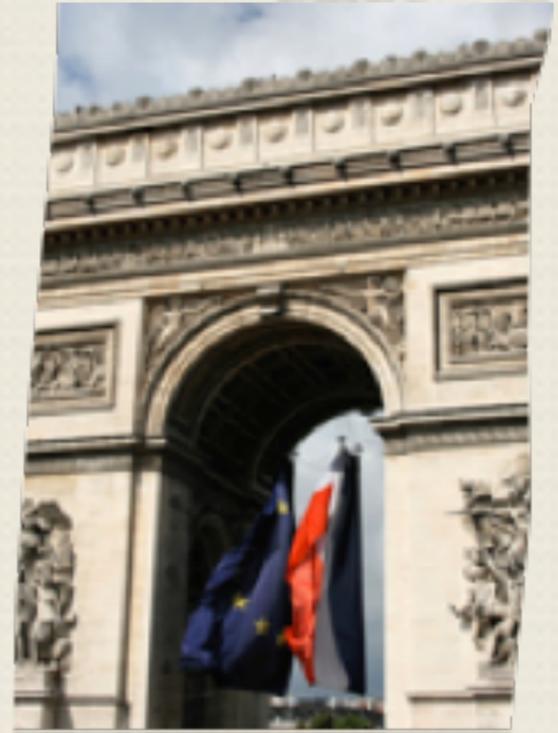


LA PRESSE EN REVUE...

JEUDI 12 AVRIL 2018

SOMMAIRE

- 1) Réparation 24h/24h ??!...!
- 2) Le but est celui là
- 3) L'absurdité
- 4) Le choc des photos et reportages
- 5) Mai 2018 commence
- 6) L'inquiétude des élus locaux...



Diez Gérard La Presse en Revue

I) Mélenchon fustige l'irresponsabilité du "sous-curé" Macron qui veut "réparer" le lien entre l'Église et l'État



Gilles Le Gendre ✓
@GillesLeGendre



.@CBernardins, Paris Ve, @EmmanuelMacron à l'invitation de la Conférence des évêques de France : "La laïcité, ce n'est pas la négation du spirituel dans les affaires temporelles. Mais la liberté absolue de croire ou de ne pas croire, dans le respect des lois de la République."

22:55 - 9 avr. 2018

101 62 personnes parlent à ce sujet

101 62 personnes parlent à ce sujet

22:55 - 9 avr. 2018

des lois de la République."
liberté absolue de croire ou de ne pas croire' dans le respect
la négation du spirituel dans les affaires temporelles. Mais la
la Conférence des évêques de France : "La laïcité, ce n'est pas



Les déclarations du président de la République devant la conférence des évêques de France scandalisent la gauche.

[Emmanuel Macron](#) a déclaré lundi 9 avril vouloir "réparer" les liens entre [l'Église catholique](#) et l'Etat français, qui "s'est abîmé", dans un discours prononcé [devant la conférence des évêques de France](#) (voir la vidéo en tête d'article). "Pour cela, il n'est pas d'autre moyen qu'un dialogue en vérité", a précisé le président devant 400 invités réunis en début de soirée dans la grande nef cistercienne du collège des Bernardins à Paris.

De quoi déclencher l'ire de [Jean-Luc Mélenchon](#) qui n'a pas tardé à prendre la parole sur son compte Twitter. Le lien entre "l'Église et l'État" n'a pas lieu d'être. Macron va trop loin. C'est irresponsable! (...) Macron en plein délire métaphysique. Insupportable. On attend un président, on entend un sous-curé", a notamment lancé le leader de la France Insoumise, comme vous pouvez le voir ci-dessous.



Mais le leader de la France Insoumise n'est pas le seul à s'émouvoir de la teneur du discours du président de la République. L'ancien candidat socialiste à la présidentielle Benoît Hamon a également réagi sur les réseaux sociaux. "Quand le lien entre l'Église et l'État a-t-il été abîmé ? Est-ce lors du mariage pour tous ? S'il doit être réparé ? Est-ce lors de la révision des lois de bioéthique ? sur la PMA ?", a-t-il tweeté.



Le mouvement de Benoît Hamon, Génération.s, a de son côté une "atteinte sans précédent à la laïcité ».

Pour Emmanuel Macron, ce "dialogue est indispensable" car "une Église prétendant se désintéresser des questions temporelles n'irait pas au bout de sa vocation" tandis "qu'un président de la République prétendant se désintéresser de l'Église et des catholiques manquerait à son devoir".

Rappels à la Constitution et silence gêné chez LREM

Dans la foulée des deux anciens candidats à la présidentielle, une avalanche de réactions négatives a répondu aux propos du chef de l'Etat, et ce y compris chez des personnalités Macron-compatibles. Fait rare, aucun des piliers de la majorité n'avait pris la parole dans la soirée pour défendre la position du président de la République, certains députés LREM se contentant de partager ses paroles plus consensuelles.

Sobrement mais sans ambiguïté, l'ancien premier ministre Manuel Valls, député apparenté à La République En Marche, a lui pris ses distances avec le président de la République en renvoyant à l'esprit de loi de 1905 sur la laïcité. "La laïcité c'est la France, et elle n'a qu'un seul fondement: la loi de 1905, celle de la séparation des Eglises et de l'Etat. La loi de 1905, toute la loi, rien que la loi", a tweeté l' élu de l'Essonne.



Dans son sillage, le nouveau premier secrétaire du PS, Olivier Faure, a marqué son agacement en rappelant que "l'Église catholique n'a jamais été bannie du débat public".



Le Grand Orient de France, historiquement très engagé en faveur de la laïcité, a lui aussi condamné "une grave atteinte à la laïcité" et une "violation de nos principes républicains".



n'hésitent pas à revendiquer leur foi ont trouvé à redire à l'intervention du chef de l'Etat, la députée LR Valérie Boyer regrettant qu'il n'ait pas évoqué "le christianomépris".



Prenant le président au mot, l'eurodéputée LR Nadine Morano a profité de l'occasion pour réclamer qu'il inscrive les "racines chrétiennes" de la France dans la Constitution.



Une première

Ce discours d'Emmanuel Macron, qui a marqué à plusieurs reprises son intérêt pour les questions religieuses, est inédit car c'est la première fois que l'Église catholique organise un tel événement médiatique, comparé par certains au rendez-vous annuel du Crif (Conseil représentatif des institutions juives de France).

"Dans ce moment de grande fragilité sociale, quand l'étoffe même de la nation risque de se déchirer, je considère de ma responsabilité de ne pas laisser s'éroder la confiance des catholiques à l'égard de la politique - et des politiques", a ajouté le chef de l'Etat accompagné de son épouse Brigitte et du ministre de l'Intérieur Gérard Collomb.

"Pour des raisons à la fois biographiques, personnelles et intellectuelles, je me fais une plus haute idée des catholiques. Et il ne me semble ni sain ni bon que le politique se soit ingénié avec autant de détermination soit à les instrumentaliser soit à les ignorer", a expliqué le président. Emmanuel Macron a également défendu son "humanisme réaliste" pour justifier la politique migratoire du gouvernement, objet de critiques de la part d'associations catholiques.

"Mon rôle est d'assurer la liberté absolue de croire ou ne pas croire (...) d'accepter sans compromis toutes les lois de la République, c'est cela la laïcité, ni plus ni moins, une règle pour notre vie ensemble", a-t-il rappelé.

Avant lui, le président de la Conférence des évêques de France (CEF), Mgr Georges Pontier, a appelé à prendre en compte les "besoins des plus pauvres" pour "bâtir une nation fraternelle, juste et solidaire".

Parmi les 400 personnes invitées à cette soirée figuraient des élus, des chefs d'entreprise, des intellectuels, mais aussi des personnes âgées, handicapées, précaires.

II) Retraite: la porte ouverte aux fonds de pension

Par [Laurent Mauduit](#)

Jusqu'à présent, aucun gouvernement n'avait osé en France pousser le système des retraites vers la capitalisation. Selon des documents confidentiels obtenus par Mediapart, ce tabou va être brisé. Pour la retraite supplémentaire, le projet de loi « Pacte » veut favoriser l'introduction des sociétés de gestion d'actifs et des fonds de pension anglo-saxons.

Dans le débat public français, d'innombrables tabous ont déjà été engloutis sous les vagues successives du néolibéralisme à l'anglo-saxonne : l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) a été supprimé ; le Smic a été malmené ; les privatisations ont avalé jusqu'à certains services publics ; le livret A ne protège plus l'épargne populaire... Mais ce séisme n'avait pas encore atteint un ultime domaine, celui des systèmes de retraite, qui est, avec l'assurance maladie, l'un des piliers du modèle social français.

Depuis de longues décennies, tous les gouvernements, de gauche comme de droite, ont en effet toujours assuré qu'ils défendraient bec et ongles le vieux système des retraites par répartition, fonctionnant sur un principe de solidarité collective, et qu'ils feraient barrage au système très inégalitaire des retraites par capitalisation, fonctionnant sur le principe de l'assurance individuelle, et faisant le lit des grands fonds de pension anglo-saxons, si controversés.

Ce tabou-là aussi va tomber. Au travers d'une mesure discrète, noyée dans le projet de loi fourre-tout « relatif à la croissance et à la transformation des entreprises » (le projet de loi dit « Pacte »), que Mediapart a pu consulter, le gouvernement va ouvrir la porte aux grandes sociétés de gestion et fonds de pension anglo-saxons, pour qu'ils puissent prendre pied sur le « marché » français de la retraite.

Cette ouverture ne va certes se faire que sur un secteur très limité du système des retraites, celui de la retraite dite supplémentaire. Mais il en va de ce tabou comme de tous les autres : ce qu'il y a de plus politiquement délicat, c'est de le briser. Ensuite, tout va beaucoup plus vite.

Alors qu'Emmanuel Macron a annoncé une grande réforme des retraites dans l'année qui vient, cette mesure hautement symbolique introduite dans le projet « Pacte », et qui pourrait être prise par ordonnance, en dit sans doute très long sur la philosophie de l'action gouvernementale dans ce domaine.

Mediapart a pu obtenir deux documents, pour l'instant encore confidentiels, qui éclairent les intentions gouvernementales. Le premier document est celui qui présente l'article 23 de ce projet de loi, lequel contient les dispositions relatives à l'épargne retraite. Voici ce document, dans une mouture qui n'est peut-être pas encore définitive : il peut être [téléchargé ici \(pdf, 1 B\)](#)

Le second document dont Mediapart a pu obtenir une copie est la présentation de cet article du projet de loi devant le [Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières](#) – un comité qui est saisi pour avis par le ministre des finances de tout « projet de loi, d'ordonnance, de décret ou d'arrêté, et de toute proposition de règlement ou de directive européens, traitant de questions relatives au secteur de l'assurance, au secteur bancaire et aux entreprises d'investissement ». Voici la note de présentation rédigée à l'attention de ce comité consultatif. Elle peut être [téléchargée ici \(pdf, 1 B\)](#) ou consultée ci-dessous.

Feu vert pour la sortie en capital et pas seulement en rente

Pour comprendre les enjeux de la réforme qui est envisagée et présentée dans ces deux documents, il faut avoir à l'esprit que le système français des retraites comprend plusieurs étages. Il y a d'abord, au premier étage, le régime de base obligatoire. Il y a ensuite, au deuxième étage, également obligatoire, le régime des retraites complémentaires. Celui de l'Agirc ([Association générale des institutions de retraite complémentaire des cadres](#)), qui gère le régime de retraite complémentaire des cadres du secteur privé, et celui de l'Arrco ([Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés](#)), qui gère le régime de retraite complémentaire de l'ensemble des salariés du secteur privé.

Et puis il y a un troisième étage qui, lui, est facultatif mais prend une place de plus en plus importante, celui des retraites supplémentaires. Des retraites auxquelles les Français peuvent souscrire soit au travers de plans de souscription de leur entreprise, soit de manière individuelle. Dans le premier cas, il s'agit d'engagements de retraite pris par un employeur pour ses salariés, avec pour l'entreprise des avantages sociaux et fiscaux, comme [les contrats relevant de « l'article 83 » pour les entreprises](#) ou encore le Plan d'épargne pour la retraite collectif ([Perco](#)) ; et dans le second cas, il s'agit principalement de produits individuels, comme par exemple [les contrats « Madelin » pour les indépendants](#), le Plan d'épargne retraite populaire ([PERP](#)), ou la [Préfon](#) dans le cas des fonctionnaires.

Ces produits, qui ont vu le jour au cours des deux dernières décennies, ont donc constitué une première brèche dans le système de la répartition puisque, à la différence de celui-ci, ils reposent sur un principe de capitalisation. Autrement dit, chaque salarié épargne pour sa propre retraite, au lieu de compter sur la solidarité entre les générations. Mais ce basculement vers la capitalisation a été très timide et encadré, puisque les gouvernements successifs qui ont créé ces produits ont à chaque fois veillé à ce que la souscription à ceux-ci donne lieu à une sortie en rente – en clair, que l'argent ainsi reversé aux souscripteurs vienne compléter leur retraite Agirc ou Arrco.

Autrement dit, depuis de longues années, certaines populations, essentiellement des cadres moyens ou supérieurs, bénéficient de ce régime supplémentaire : quand ils y abondent, ils

bénéficient à l'entrée d'une déduction fiscale, qui est plafonnée, et à la sortie d'une rente viagère, qui est assujettie à l'impôt sur le revenu. Le seul produit qui échappe à ce système est le Perco, qui n'obéit pas aux mêmes règles : une sortie en capital est possible et le régime fiscal est différent.

Le caractère de ces produits, prévoyant pour la plupart d'entre eux une sortie en rente, a donc eu pour effet que ce « marché » ne soit investi que par les grands assureurs français, publics comme la CNP, les grands assureurs privés ou encore les groupes mutualistes. En revanche, les sociétés de gestion ou les grands fonds de pension, dont ce n'est pas le métier de gérer les rentes, s'en sont naturellement tenus à l'écart.

Commentaire d'un très bon connaisseur de ce dossier, consulté par Mediapart : « Ces produits offrent également des couvertures de type assurantiel contre les accidents de la vie et peuvent permettre de faire face au risque de dépendance. Investie sur l'actif général des assureurs, l'épargne bénéficie également de garanties financières et de la protection du capital investi. C'est cette propriété des produits français, commune à l'assurance-vie, qui a permis aux épargnants de traverser la crise financière de 2008, sans pertes massives en capital, contrairement à ce qui a pu être observé dans d'autres pays. »

Or c'est ce système que le projet de loi se prépare à dynamiter, de telle manière que les grands fonds de pension anglo-saxons puissent faire massivement leur entrée sur le marché français. Le projet de loi prévoit en effet une mesure radicale, consistant à autoriser aussi la sortie en capital de tous ces produits, ce qui les transformerait en produits financiers ordinaires.

Le basculement est, certes, présenté de manière parfaitement anodine, comme s'il s'agissait d'une mesure de simple bon sens. Le premier motif invoqué par le gouvernement est le financement de l'économie française et le développement des financements en fonds propres des entreprises, thème devenu obsessionnel pour le gouvernement. Il part d'un constat que les encours actuels de l'épargne retraite détenus par les assureurs ne sont pas investis en actions. « Cette idée est largement fautive, poursuit notre expert. L'épargne retraite est investie à très long terme, ce qui permet d'inclure une part significative d'actions (plus de 20 %), en regard des engagements de retraite. »

Le deuxième motif invoqué par le gouvernement est l'intérêt des futurs retraités. Mais il est formulé d'une étrange façon : il faudrait à tout prix assouplir les conditions de sortie de ces produits pour augmenter leur attractivité. Ici est clairement visée la possibilité au moment de la retraite de sortir avec un capital, au lieu d'opter pour la rente viagère. « C'est oublier, dit encore notre expert, que la fiscalité actuelle avantage déjà la sortie en capital et désavantage la sortie en rente. La puissance publique pourrait se saisir du sujet et rétablir à minima la neutralité entre ces deux modalités. Elle pourrait même estimer qu'il est d'intérêt général d'encourager les Français à se constituer un complément de revenu pour toute la durée de leur retraite. »

Le texte dit pourtant exactement l'inverse : il s'agit « d'accroître fortement les possibilités pour les épargnants de libérer leur épargne sous la forme de capital », et donc de basculer des produits de rente assurantiels vers de purs produits d'épargne financière. « Comment peut-on sérieusement prétendre qu'il est dans l'intérêt des

futurs retraités d'opter pour des produits qui les laisseront exposés au risque de longévité et sans garantie de capital ? », interroge notre expert.

Des échanges discrets à Bercy avec la multinationale BlackRock

De façon curieuse, la protection des Français qui épargnent pour leur retraite n'arrive que dans le troisième motif. On s'attendrait à trouver dans cette rubrique la garantie du capital investi, l'inclusion de garanties de prévoyance et de dépendance, la couverture du risque de longévité. Mais on ne trouve rien de tout cela dans le projet de loi. Cette clause de garantie en capital serait pourtant cruciale dans un projet qui veut favoriser la sortie en capital.

Même si l'épargne est investie en obligations ou en fonds monétaires au moment de la retraite (placements considérés comme plus sûrs que les actions), ce capital peut en effet perdre de sa valeur en cas de grave crise financière. C'est l'un des points très inquiétants de ce projet de loi : il n'apporte aucune réponse à cette question pourtant cruciale.

Le quatrième motif invoqué par le gouvernement est de stimuler la concurrence, sur ce segment de la retraite supplémentaire. Mais c'est visiblement d'une drôle de concurrence qu'il s'agit, car le but n'est visiblement pas de lutter contre les frais excessifs dont pourraient profiter les assureurs – ils ne s'en privent pas ! –, mais bien plutôt de favoriser explicitement les acteurs non régulés par les règles prudentielles qui régissent le secteur de l'assurance, comme les gestionnaires d'actifs et les fonds de pension étrangers, qui vont pouvoir entrer massivement sur le marché français, à coups de produits *low cost*, sans toutes les garanties viagères habituelles (prévoyance, réversion, dépendance...).

L'irruption massive de sociétés de gestion ou de grands fonds de pension anglo-saxons sur ces marchés, en diffusant ces produits *low cost*, pourrait être dangereuse pour les épargnants, et notamment les plus modestes. Commentaire de notre expert : « Au Royaume-Uni, le gouvernement a, au nom de la liberté, assoupli les conditions de sortie et favorisé les produits de capital et non de rente viagère. Résultat : le superviseur anglais s'inquiète désormais de voir des ménages modestes opter pour ses produits, sans qu'aucun conseil ne leur soit offert. Le marché des rentes est en net recul. Aux États-Unis, où la sortie en rente n'était pas obligatoire et où l'épargne retraite était investie dans des fonds de pension, majoritairement en actions et sans aucune garantie de capital, les retraités ont subi de lourdes pertes pendant la crise financière (30 %). C'est ce qui a conduit l'OCDE à faire des recommandations pour l'introduction de garde-fous et de mécanismes stabilisateurs dans les systèmes par capitalisation, en particulier les garanties de capital et la sortie en rente. »

Conclusion de notre expert : « Le plus incompréhensible dans cette affaire, c'est que la réforme va assurément manquer son objectif principal, à savoir le financement de l'économie. La généralisation de la sortie en capital va mécaniquement réduire la durée des placements, et donc se traduire par moins d'investissements en actions. » Une réforme inefficace donc, couplée à un affaiblissement de la protection des épargnants...

Et cela, le gouvernement ne l'ignore naturellement pas. Alors pourquoi envisage-t-il

malgré tout une réforme en catimini, dont les conséquences pourraient être à ce point pernicieuses ? Faut-il y voir l'influence de certaines « clientèles » et visiteurs du soir, qui utilisent leur proximité avec le nouveau pouvoir au service de leur intérêt propre ? À quel degré de porosité et de conflit d'intérêts la haute administration est-elle parvenue, pour laisser passer une telle réforme ?

Il ne faut évidemment pas exclure cette hypothèse, car de nombreux anciens de Bercy travaillent dans de puissants établissements qui ont intérêt à ce que le système actuel évolue en ce sens. Ancien conseiller de François Hollande à l'Élysée, Jean-Jacques Barbéris est par exemple allé pantoufler chez Amundi, la gigantesque filiale du Crédit agricole ([lire notre article ici](#)), qui est devenu l'un des experts de la sortie en capital avec le Perco.

Mais surtout, un tel basculement ferait les affaires des fonds de pension et gestionnaires d'actifs américains les plus puissants, à commencer par la multinationale américaine BlackRock, qui est plus puissante que de nombreux États, avec un portefeuille de plus de 5 000 milliards d'euros, et dont le PDG, Larry Fink, est une sorte de chef d'État privé.

Or il se trouve que le PDG de BlackRock France, Jean-François Cirelli (qui n'a pas donné suite à nos demandes), connaît très bien Bruno Le Maire. Ancien conseiller économique de Jacques Chirac à l'Élysée, puis PDG de Gaz de France, il a longtemps navigué, comme l'actuel ministre des finances qui porte ce projet de loi, dans les cercles chiraquiens du pouvoir. À Bercy, il se murmure même que les deux hommes se sont rencontrés récemment et que cela n'est pas étranger à cette disposition insérée dans ce projet de loi. On peut aussi relever que le frère de Bruno Le Maire, Hugues Le Maire, qui a fait ses classes chez Rothschild, est le cofondateur de [la société Diamant Bleu Gestion](#), qui intervient précisément sur ce secteur.

Quoi qu'il en soit, c'est donc une disposition très inquiétante qui se profile. Au premier examen, on peut certes en minimiser l'impact, puisque l'épargne supplémentaire représente moins de 5 % de l'ensemble des cotisations versées au titre des trois systèmes de retraite, et les prestations, pas beaucoup plus de 2 % de l'ensemble.

Il faut prendre cette disposition pour ce qu'elle révèle : alors que le gouvernement dévoilera une réforme des retraites, elle suggère dans quel état d'esprit il est prêt à travailler, en connivence avec des milieux financiers peu soucieux des logiques de solidarité. Et puis, si les retraites de base et les retraites complémentaires devaient devenir de moins en moins généreuses, avec des baisses de pouvoir d'achat de plus en plus considérables quand les actifs basculent dans la retraite, ces systèmes de retraite supplémentaire risqueraient de fortement monter en puissance.

Car c'est là qu'est, le plus souvent, la grande hypocrisie du débat public sur les retraites. La main sur le cœur, un gouvernement peut jurer ses grands dieux qu'il ne fera rien contre les régimes de retraite par répartition. Mais si, par la suite, ces systèmes deviennent de moins en moins généreux, la capitalisation ne peut que prendre de plus en plus d'importance. C'est ce que suggère cette réforme, partie pour faire la part belle aux grands fonds de pension anglo-saxons.

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous

Si vous avez des informations à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse enquete@mediapart.fr. Si vous souhaitez adresser des documents en passant par une plateforme hautement sécurisée, vous pouvez vous connecter au site frenchleaks.fr.



III) "Une sélection absurde" : plus de 400 enseignants dénoncent la réforme de l'accès à l'université

Sélection qui ne dit pas son nom, manque de places dans les facs... Des enseignants dénoncent sur franceinfo la réforme de l'université.



Des étudiants empêchent l'accès au site de Tolbiac de l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne, dans le 13e arrondissement parisien, le 29 mars 2018. (JEROME CHOBEAUX / CROWDSPARK)

A Paris, Lille, Rouen... Ils ne sont plus étudiants, mais eux aussi appellent au retrait de [la loi Orientation et réussite des étudiants \(ORE\)](#), et de sa fameuse plateforme [Parcoursup](#). Lundi 9 avril, certains enseignants de Paris 1 Panthéon-Sorbonne ont reconduit la grève votée jeudi, apportant leur soutien aux étudiants qui bloquent depuis plusieurs jours le site de Tolbiac. Leurs collègues de Lille menacent, quant à eux, de [ne pas examiner les candidatures des futurs bacheliers](#) souhaitant intégrer une filière universitaire. Dans une tribune à franceinfo, 425 enseignants dénoncent une "réforme absurde" et expliquent pourquoi ils soutiennent les étudiants contestataires. Ils s'expriment ici librement.

Nous, enseignants à l'université, soutenons et accompagnons les étudiants dans leur contestation de [la loi Orientation et réussite des étudiants \(ORE\)](#) et de [Parcoursup](#) depuis le début de leur mouvement.

Notre prise de position s'explique d'abord par notre rejet de toute forme de sélection à l'entrée de l'université. Or, la nouvelle loi instaure une sélection hypocrite. D'un côté, les responsables gouvernementaux refusent catégoriquement d'utiliser ce mot. Mais, de l'autre, on nous demande de classer les candidatures de sorte qu'un couperet tombera une fois les capacités d'accueil des filières saturées. Parcoursup est en effet conçu de telle façon qu'on ne peut y introduire des ex æquo, sauf à déployer des trésors d'ingéniosité informatique.

"Un mode de sélection se substitue à un autre"

Le gouvernement défend sa loi en invoquant une politique d'orientation destinée à pallier les échecs en premier cycle. Mais il ne donne aucun moyen pour mettre en place les cours de mise à niveau, dont il annonce unilatéralement la mise en place.

L'affirmation récente de Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, qui évoque un milliard d'euros destiné à la refonte du premier cycle est une "fake news" - c'est-à-dire, en réalité et en français, de la propagande.

Des enseignants d'université à franceinfo

Un milliard d'euros représente 7,5% du budget total 2018 de l'Enseignement supérieur (13,4 milliards d'euros). Une dotation supplémentaire d'un milliard d'euros, rien que pour le premier cycle, devrait être largement visible, ce qui n'est pas le cas. Et, à notre connaissance, aucune loi rectificative du budget n'est annoncée.

Autre argument utilisé par le gouvernement : rien ne serait pire que [le tirage au sort pratiqué l'année dernière](#) via le logiciel admission post-bac (APB) pour 1% des bacheliers dans les filières en tension. En réalité, le système APB a révélé l'impossibilité d'accueillir tous les étudiants, faute de place et de moyens.

En juillet 2017, le ministère a reconnu que 87 000 demandes d'inscription n'étaient pas satisfaites, soit plus du quart du total des nouveaux entrants à l'université en 2016 !

Le fait qu'un mode de sélection (sur dossier, pour tous les bacheliers) se substitue à un autre a pour objectif presque avoué de différer, sinon d'écarter dans l'immédiat, un certain nombre de candidats.

Le problème posé par le nombre de candidatures n'a pas disparu. Au contraire, on sait, pour des raisons démographiques, qu'il va se tendre davantage. L'année 2018-2019 correspond au [baby boom de l'an 2000](#) et se traduit par une

Le gouvernement préfère la sélection au financement des universités à la hauteur des besoins. Des enseignants d'université à franceinfo

Or, toute la politique du gouvernement est fondée sur la volonté de ne pas donner davantage de moyens à l'Enseignement supérieur, malgré les difficultés auxquelles il est confronté depuis des années.

"Elever le niveau de ceux qui ne l'ont pas encore"

Si nous soutenons les étudiants, c'est enfin parce que nous assistons, impuissants, à une inexorable dégradation de l'enseignement supérieur depuis une vingtaine d'années.

Les dix dernières années ont été marquées par la réduction drastique des budgets et le gel des créations de postes à l'université.

N'oublions pas que la [loi relative aux libertés et responsabilités des universités](#) (LRU) de 2007 a donné lieu en 2009 à une grève de plusieurs semaines dans l'enseignement supérieur, la plus longue jamais enregistrée. Depuis, la situation n'a cessé d'empirer.

Le service public de l'enseignement supérieur se dégrade autant, sinon plus, que celui du transport ferroviaire ou des hôpitaux. Des enseignants d'université à franceinfo

Il serait vain, nous dit-on, d'accueillir davantage d'étudiants à l'université dès lors qu'ils n'ont pas le niveau. Ce serait un gaspillage des deniers publics ! Mais la finalité de l'Education nationale n'est-elle pas d'éduquer et de former ? Ce qui fait la noblesse de notre métier n'est-il pas d'élever le niveau de ceux qui ne l'ont pas, c'est-à-dire pas encore ? Quel serait notre rôle s'il s'agissait seulement de dispenser des cours à ceux qui n'ont aucun problème et qui ont la chance d'avoir le niveau et d'être doués pour les études supérieures ?

Qui prétendrait avoir trouvé son chemin à 16 ans ou 18 ans comme l'imposent Parcoursup et la loi ORE ? Des enseignants d'université à franceinfo

L'université est un formidable révélateur de talents, un lieu où s'expérimente l'autonomie, où se développe l'esprit critique. Bon nombre d'étudiants qui ont fait des études brillantes à l'université n'étaient pas des élèves remarquables dans le secondaire et n'ont pas eu une bonne mention au baccalauréat. Auraient-ils été retenus si la sélection s'était appliquée alors ? Pourquoi devrions-nous abandonner ce vivier et renoncer, par une sélection absurde, à donner leur chance à tous ceux qui ont le degré minimum, à savoir le baccalauréat ? La France est-elle riche à ce point de talents avérés pour que les enseignants renoncent à leur vocation première : former, éduquer et faire progresser vers les meilleurs niveaux ?

Signataires : Lyu Abe, Université de Nice Sophia-Antipolis (06), Catherine Adloff, Université Savoie Mont Blanc (74), Thomas Alam, Université de Lille (59), Florence Alazard, Université de Tours (37), Sophie Albert, Université Paris-Sorbonne (75), Christèle Allès, Université de Nantes (44), Eric Alliez, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis (93), Virginie Althaus, Université de Rouen (76), Charles Alunni, Université Paris 8 (93) / École Normale Supérieure (75), Maxime Amblard, Université de Lorraine (54), Virginie André, Université de Lorraine (54), Armelle Andro, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (75), Saverio Ansaldi, Université de Reims Champagne-Ardenne (51), Dominique Archambault, Université Paris 8-Vincennes-Saint-Denis (93), Chantal Aspe, Aix-Marseille Université (13), Isabelle Aubert, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (75), Marc Bailly-Bechet, Université Nice Sophia-Antipolis (06), Mohammed Bachir, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (75), Marie-Hélène Bacqué, Université Paris Nanterre (92), Ludvine Bantigny, Université de Rouen (76), Sabine Barles, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (75), Christophe Baticle, Université de Picardie Jules Verne (80), Dominique Batoux, Aix-Marseille Université (13), Jauffrey Berthier, Université de Bordeaux Montaigne (33), Cécile Bianchi, Aix-Marseille Université (13), Hervé Billard, Université Bretagne occidentale (29), Vincent Béal, Université de Strasbourg (67), Véronique Beaulande-Barraud, Université de Reims (51), Eric Beaumatin, Université Paris 3 (75), Emmanuelle Bénicourt, Université Picardie Jules Verne (80), Jocelyn Benoist, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, (75), Christophe Benzitoun, Université de Lorraine (54), Sylvie Bepoix, Université de Franche-Comté (25), Christian Berner, Université Paris Nanterre (92), Sandrine Berroir, Université Paris Diderot (75), Jérôme Berthaut, Université de Bourgogne (21), Christine Bertrand, Sorbonne Université (75), Magali Bessone, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, (75), Bertrand Binoche, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (75), Élodie Blestel, Université Paris 3 (75), Brigitte Blondet, Université Paris Est Créteil (94), Géraldine Bois, Université de Lorraine Nancy (54), Christian Bonnet, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, (75), Stéphane Bonnéry, Université Paris 8 (93), Yann Boniface, Université de Lorraine (54), Yannick Bosc, Université de Rouen (76), Martine Boudet, Université Toulouse Jean Jaurès (31), Marion Boudier, Université d'Amiens (80), Antoine Boulangé, Sorbonne Université (75), Joël Boulrier, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (75), Nicolas Bourgeois, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (75), Chahira Boutayeb, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (75), Vincent Bonnecase, Science po Bordeaux

francetvinfo.fr

IV) La Zad et la guerre civile mondiale

[Hervé Kempf \(Reporterre\)](#)



L'offensive du gouvernement contre la Zad vise à détruire la possibilité de vies alternatives. Et s'inscrit dans une tendance mondiale des classes dirigeantes néo-libérales à imposer un pouvoir fort.

2.500 gendarmes mobiles, des véhicules blindés, des hélicoptères, des camions, des bétailières... ainsi que quelques centaines de CRS à Nantes et à Rennes, pour couvrir l'arrière... la France sera lundi 9 avril en guerre. Contre qui ? Contre quelques deux cents personnes, vivant dans un paysage de bocage où ils font du pain, de la bière, du maraîchage, et bricolent, discutent, lisent, vont et viennent. L'appareil militaire de la France, qui intervient au Mali, en Syrie, en Irak - sans que le Parlement en débattenne, contrairement à ce que prescrit l'article 35 de la Constitution -, s'apprête donc à se déployer sur la Zad de Notre-Dame-des-Landes.

On sait la logique apparente de cette opération que tout être sensé considérerait comme la manifestation la plus aigüe d'un grand délire : après avoir cédé devant une lutte populaire en abandonnant le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, le gouvernement veut signifier sa force en expulsant des « occupants illégaux ». Il méprise les procédures qui encadrent rigoureusement la procédure d'expulsion, il rejette sans discussion la proposition de gestion collective de terres entretenues depuis dix ans par ces occupants, et il n'a pas le moindre projet concret d'utilisation de cette zone à l'écologie unique et préservée précisément grâce à celles et ceux que MM. Macron, Philippe, Collomb et Hulot veulent chasser.

Ce brillant quatuor pourra ainsi, grâce aux images et aux commentaires complaisamment relayés par les médias de MM. Niel, Drahi, Bolloré, Dassault, Lagardère, Bouygues, et *tutti quanti*, montrer à l'opinion ce que signifie « l'ordre » et indiquer aux divers mouvements sociaux qui bouillonnent dans le pays ce à quoi ils peuvent s'attendre.

Ce qu'ont pour mission d'abattre les 2.500 robocops, c'est la possibilité de vivre autrement

Mais ce n'est pas ce seul effet politique que cherchent M. Macron et ses sbires. La disproportion des moyens employés indique que ce que qui se vit à la Zad menace l'ordre néo-libéral dont ils sont les chantres brutaux : la possibilité d'exister autrement, de chercher la coopération plutôt que la compétition, de s'organiser sans hiérarchie entre les êtres, de

réglent les conflits sans police ni justice, de partager le commun en harmonie avec ce qu'on appelle la nature, de subsister sobrement, de sortir de l'assujettissement de l'argent... Y arrive-t-on sur la Zad ? On ne peut le dire. Mais on essaye vraiment, et de nombreux faits attestent qu'il y a bien là une magnifique alternative, une fenêtre ouverte dans le mur asphyxiant du capitalisme. Ce qu'ont pour mission d'abattre les 2.500 robocops envoyés par le président banquier, c'est la possibilité de vivre autrement.

Il faut aller encore plus loin. Ce qui se passe à Notre-Dame-des-Landes s'inscrit dans une guerre générale menée par l'oligarchie contre les peuples. L'actualité la plus immédiate vient de nous montrer comment le porte-parole des pauvres du Brésil, Lula, a été emprisonné au terme d'une ahurissante procédure, ou comment l'État israélien tue des manifestants et des journalistes dans la bande de Gaza. Ce ne sont que les derniers éclats d'une vague mondiale continue d'autoritarisme de la part des classes dirigeantes. Presque toute l'Amérique latine (Brésil, Chili, Argentine, Pérou, Guatemala,...) est passée sous la coupe de régimes durs qui appliquent la recette néo-libérale. En Chine, le président Xi Jinping a récemment renforcé son pouvoir. En Russie, Poutine règne en étouffant toute opposition. Aux Etats-Unis, Trump poursuit sa politique de dérégulation financière et environnementale sans contre-pouvoir réel. En Egypte, aux Philippines, en Pologne, en Inde, dans des dizaines de pays, on retrouve cette combinaison d'un pouvoir fort, défendant les intérêts de l'oligarchie, et détruisant l'environnement au nom de la croissance. De plus en plus, l'Europe évolue vers ce nouveau modèle d'oligarchie autoritaire. C'est en fait une guerre civile mondiale qui se déroule, une guerre que mènent les classes dirigeantes contre des peuples hébétés par la mondialisation, et contre les fractions qui parviennent encore à s'opposer à la stratégie du choc suivie par les capitalistes.

80 tonnes de CO₂ par an : les vrais criminels

Un chiffre indique l'enjeu de ce qui n'est pas seulement une lutte sociale, mais bien une guerre à propos de l'avenir de l'humanité sur une planète en proie à une crise écologique historique : les membres du groupe des 1 % les plus riches du globe émettent en moyenne chaque année 80 t de CO₂, soit neuf fois plus que la moyenne de la population mondiale (6,2 t). Autrement dit, les plus riches sont les plus pollueurs. Et vue la gravité du changement climatique et de ses impacts prévisibles, on peut dire que ces émetteurs de 80 t de CO₂ par an sont véritablement des criminels.

Ce que promeuvent les oligarchies, c'est la possibilité de maintenir un système où elles nuisent à l'intérêt général. Car le cœur de l'intérêt général, en ce début du XXI^e siècle, est la question écologique, dont l'issue commande les conditions d'existence de l'humanité. Il est presque ironique que leur attaque du moment vise un lieu où précisément on cherche à trouver des voies pour — entre autres — vivre d'une façon qui n'altère pas le climat.

Voilà pourquoi MM. Macron, Philippe, Collomb et Hulot, qui préservent les intérêts des membres des 80 tonnes par an, sont eux aussi criminels, et voilà pourquoi il faut défendre la Zad.

V) "Mai 2018" : le nouveau Mai 68 a commencé



Thomas Guénolé Politologue et essayiste.

Corresponsable de l'école de la France insoumise. Auteur de : *Antisocial* (Plon).

Le nouveau Mai 68 a commencé. S'il réussit à vaincre Emmanuel Macron, il entrera à son tour dans l'Histoire, sous le nom de « Mai 2018 ». C'est possible. C'est affaire de méthode et de détermination collective.

Une réécriture mensongère de Mai 68 se répand en ce moment dans les médias mainstream. Au fil des couvertures, débats et interviews, on nous dépeint Mai 68 comme une « révolution des mœurs », individualiste, consumériste, limitée à la libération sexuelle et à du gauchisme de salon. C'est un mensonge. En réalité, le vrai Mai 68 fut une grève générale, lors de laquelle plus de 10 millions de salariés du privé et du public bloquèrent l'économie du pays, avec le soutien d'étudiants qui voulaient, à leurs côtés, se révolter contre le système en place.

Mis à genoux par ce grand blocage économique, le gouvernement du général De Gaulle capitula. Il concéda donc une avalanche de conquêtes sociales : augmentation du salaire minimum de plus d'un tiers (!), augmentation générale des salaires de 10%, baisse réelle du temps de travail à 40 heures hebdomadaires, obtention de nouvelles libertés syndicales en entreprise, et ainsi de suite.

Cinquante ans après, l'accumulation de mouvements sociaux simultanés est aujourd'hui spectaculaire. Il y a les grèves des cheminots contre la transformation du service public ferroviaire en grand marché. Il y a les grèves d'Air France pour augmenter décemment les salaires. Il y a les [grèves du ramassage d'ordures](#) pour obtenir la création d'un service public national des déchets. Il y a les grèves [chez Carrefour](#) contre la suppression de milliers d'emplois. Il y a les grèves dans le secteur de l'électricité et du gaz, pour arrêter sa transformation en grand marché et rétablir un grand service public.

Il y a les occupations de facs par des étudiants, notamment à Tolbiac, Nanterre, Montpellier, Brest, Grenoble ou encore Strasbourg. Il y a les mobilisations dans les EHPAD et les hôpitaux contre la [destruction de la santé publique par l'austérité](#). Et ainsi de suite. Cette accumulation suffit à démontrer qu'objectivement, les conditions d'un « Mai 2018 » sont réunies.

Cela étant, maintenant que « Mai 2018 » est lancé, il s'agit à présent qu'il gagne.



GERARD JULIEN / AFP

Faire de grandes manifs est utile. Car comme leur nom l'indique, elles permettent de manifester quelque chose. Lorsqu'elles sont massives, elles manifestent la force et la détermination de la mobilisation. Lorsqu'elles incluent des gens de syndicats variés, elles manifestent un front commun intersyndical. Lorsqu'elles rassemblent à la fois des fonctionnaires et des salariés du privé, elles manifestent une « union sacrée » pour l'intérêt général. Lorsqu'elles unissent des gens en lutte à la fois collective et chacun dans ses propres revendications, elles manifestent un front commun interprofessionnel. Lorsqu'elles sont soutenues par des forces politiques diversifiées, elles manifestent l'unité des forces de progrès sur ce combat.

Si les manifs sont utiles, elles sont absolument insuffisantes.

Pour autant, si les manifs sont utiles, elles sont absolument insuffisantes. Et si l'essentiel de l'énergie de la mobilisation s'y déploie, « Mai 2018 » échouera. A cela une raison simple : en elles-mêmes, les manifs n'empêchent absolument pas un gouvernement de passer en force l'intégralité de ses réformes. Elles ne bloquent pas l'économie du pays, elles ne paralysent pas les infrastructures, elles n'empêchent pas le bon fonctionnement des facs... Autrement dit, quand on se contente de faire de grandes manifs, on offre sur un plateau au gouvernement en place l'occasion de se donner à peu de frais une image de courageuse fermeté. Il lui suffit pour cela de maintenir ses réformes alors que bis repetita, en fait, il ne prend aucun vrai risque. L'expérience de l'échec des grandes manifs contre les réformes de Nicolas Sarkozy et de François Fillon dans les années 2000 l'a amplement prouvé.

Seule exception : si une grande manif atteint le seuil symbolique du million de participants, a priori le gouvernement prend peur et recule.

A contrario, ce qui force invariablement un gouvernement à capituler, c'est le blocage de l'économie du pays. Car un gouvernement ne peut absolument pas endurer plus d'un mois ou deux de grande paralysie économique. À cela deux raisons. D'une part, il voit rapidement l'opinion publique le juger coupable du blocage, ce qui fait s'effondrer sa cote de confiance et sa cote de popularité, comme par exemple en 1995. D'autre part, le blocage de l'économie pousse le patronat à faire pression sur lui, pour qu'il cède et que l'économie puisse donc redémarrer, comme par exemple en 1936 ou en Mai 68.

Ce qui force invariablement un gouvernement à capituler, c'est le blocage de l'économie du pays.

Somme toute, là est le cœur de l'affaire. Si notre classe dirigeante se mettait en grande grève, le peuple pourrait sans problème en changer, car les volontaires ne manquent pas. Mais si une grande masse de salariés provoque une grève de blocage de l'économie, les élites, elles, n'ont pas de peuple de rechange. Elles sont donc condamnées à céder face aux revendications, pour que l'économie reparte. En d'autres termes, à la condition unique de tenir suffisamment longtemps, en réalité le rapport de force nous est favorable. Et c'est la classe dirigeante qui est en position de faiblesse.

Corollairement, si les mouvements sociaux choisissent de faire front commun dans leurs

revendications, et s'ils tiennent suffisamment longtemps, cela provoquera vraisemblablement, comme en Mai 68, des grandes victoires sociales via de nouveaux accords de Grenelle.

Un raisonnement similaire vaut pour le mouvement étudiant. Concrètement, les facs ne peuvent évidemment pas faire redoubler une promotion entière. Elles ne peuvent pas avoir une année académique sans diplômés. Et elles ne peuvent pas se permettre plus d'un ou deux mois de blocage de leur fonctionnement normal. Sachant cela, pour les étudiants en lutte contre la clochardisation austéritaire des facs, [et contre la sélection sur dossier](#) (c'est-à-dire selon le milieu social des parents), le seul enjeu, c'est de tenir suffisamment longtemps pour que le gouvernement, sous la pression des dirigeants des facs, soit obligé de capituler.

Se pose la question des descentes de police dans les facs, ou dans les lieux occupés au titre de mouvements sociaux, pour venir disperser les étudiants et les grévistes. Réponse : toute intervention policière a nécessairement une fin. Une fois que l'intervention policière est finie, l'on peut donc revenir, recommencer, réoccuper. Quant aux éventuelles violences policières, il faut les filmer et les diffuser : plus cette réponse deviendra systématique, plus ce sera dissuasif.

Lorsque le gouvernement finit par capituler, le paiement des jours de grève doit être exigé et la mise en place d'examens adaptés aux circonstances également.

Se pose également la question, fondamentale, des jours de salaire perdus par les grévistes, ou celle du risque pour la scolarité des étudiants, à mesure que les mouvements se prolongent. Dans les deux cas la réponse est la même : lorsque le gouvernement finit par capituler, le paiement des jours de grève doit être exigé (dans le cas des grévistes), et la mise en place d'examens adaptés aux circonstances doit être exigée (dans le cas des étudiants). Cela peut être obtenu à une condition unique, encore la même : tenir suffisamment longtemps pour que le gouvernement cède.

Toujours est-il que l'accumulation de grèves et de blocages de facs commence à nous approcher d'un blocage de l'économie. Cependant, il y manque encore une grève : celle des raffineries et des routiers, pour que le blocage s'étende au manque d'essence et à la circulation routière. Cela produirait immédiatement un blocage du pays beaucoup plus fort, ce qui permettrait que le gouvernement cède beaucoup plus vite. D'où une victoire rapide, ce qui serait préférable et plus agréable à vivre pour tout le monde.

Il manque encore une grève : celle des raffineries et des routiers.

La France insoumise l'a rappelé le 7 avril, lors de son Assemblée représentative, par la voix de Jean-Luc Mélenchon : nous sommes là pour aider. Ce sont les mouvements sociaux eux-mêmes qui agissent, par les grèves, par les manifs, et par toutes mobilisations qu'ils décident. Les Insoumis, eux, sont là pour les aider, les soutenir, pousser dans leur sens. C'est pour cela que nous avons dénoncé fermement l'unanimité anti-grèves des reportages à charge des grands journaux télévisés, et l'unanimité anti-grèves des éditeurs de l'audiovisuel tant privé que public. C'est pour cela que notre école de formation a diffusé un tutoriel consacré aux caisses de solidarité avec les grévistes. C'est pour

cela que la France insoumise participe à, ou soutient, de grandes mobilisations unitaires, que ce soit notamment le 14 avril à Marseille ou le 5 mai pour « la Fête à Macron ».

Pour conclure, cette adresse Insoumise à tous ceux qui luttent : nous sommes de votre côté. Nous sommes là pour vous aider. Et nous ne vous abandonnerons jamais.



VI) État et élus locaux « au bord de la rupture » ?



François Baroin alerte sur « le risque de recentralisation accélérée »

<http://dai.ly/x6h1iri>

Les représentants des trois grandes associations d'élus locaux, François Baroin, Dominique Bussereau et Hervé Morin, ont dénoncé ce mardi la « recentralisation » à l'œuvre dans le pays. Les départements et les régions ont fait savoir qu'ils ne signeraient pas les contrats financiers avec l'État.



Par Guillaume Jacquot

L'image est rare : les trois représentants des trois grandes associations d'élus locaux se sont retrouvés derrière le même pupitre ce mardi. François Baroin, président de l'Association des maires de France (AMF), Dominique Bussereau, à la tête de l'Assemblée des Départements de France (ADF) et Hervé Morin, le patron des Régions de France (ARF) étaient réunis pour dénoncer d'une même voix ce qu'ils considèrent comme une « recentralisation du pays ».

« Nous assistons à une reprise en main de la décentralisation et des libertés locales », a mis en garde le président du Conseil régional de Normandie, Hervé Morin. Les sujets de discorde sont nombreux : réforme de l'apprentissage pour les régions, incertitudes sur la politique de la ville,

manque d'accompagnement dans l'accueil des mineurs étrangers isolés pour les départements, et surtout la contractualisation budgétaire que l'État veut nouer avec les 322 plus grandes collectivités du pays.

Tirs nourris contre la contractualisation budgétaire

L'ADF et l'ARF ont annoncé qu'elles ne signeraient pas ces pactes financiers, imposant aux collectivités une limitation de la progression annuelle de leurs dépenses de fonctionnement à 1,2% par an. « Nous ne signerons pas les conventions financières avec l'État, c'est une décision unanime du conseil des Régions de France », a insisté Hervé Morin. « Les départements, dans leur intégralité, ne sont pas décidés à signer les contrats que l'État nous propose », renchérit Dominique Bussereau.

Quant à la puissante AMF, qui regroupe l'essentiel des collectivités visées par le dispositif, François Baroin déclare que les communes et les intercommunalités sont « libres » de faire leur choix, tout en rappelant que l'association n'est « pas favorable » au principe. « Ce ne sont pas des contrats [...] C'est un encadrement bête et méchant », estime le maire LR de Troyes.

Les trois élus locaux soulignent que les collectivités locales ont engagé un effort budgétaire bien plus important que l'État ces dernières années et que cette contractualisation n'intervenait pas dans « un climat de confiance ». Selon François Baroin, la circulaire de Bercy, qui encadre ce mécanisme, ne laisse « aucune marge de manœuvre pour les préfets », qui seront amenés à examiner les budgets.

Le patron de l'AMF accuse d'ailleurs le gouvernement de ne pas avoir respecté sa parole sur l'arrêt de la baisse des dotations. « Il y a une baisse pour plus de 22.000 communes. On a une chute nette, contrairement à ce qui a été dit. »

« Vous avez en face de vous plutôt des gens violemment modérés »

Les derniers congrès des associations d'élus locaux et la dernière conférence nationale des territoires l'ont montré : le climat s'est détérioré entre les collectivités et l'État. Pour couper court aux critiques, le trio issu du centre droit se défend d'être « ronchon » et rappelle qu'il a fait preuve de « bienveillance » à l'égard de l'essentiel des réformes du gouvernement. « Vous avez en face de vous plutôt des gens violemment modérés sur toute une série de sujets et plutôt bienveillants vis-à-vis de l'impulsion donnée par le président de la République », a expliqué François Baroin devant la presse.

Mais face au constat d'une « recentralisation accélérée » et d'une « remise en cause de la libre administration et de l'autonomie financière » des collectivités, le discours se tend. « Les caisses des collectivités territoriales, ce n'est pas le tiroir-caisse pour faire les fins de mois d'un État qui ne se réforme pas et qui continue de produire des déficits », réagit l'ancien sénateur.

Pour l'heure, il n'est pas question d'un divorce consommé, mais Dominique Bussereau appelle l'exécutif à réagir rapidement :

« Il y a un dialogue entre l'État et les collectivités mais il ne se traduit pas par des résultats [...] Si nous n'aboutissons pas, là ce sera une forme de colère des élus locaux. Pour l'instant, ce n'est, non pas un avertissement mais un message que nous adressons au gouvernement. »



Images : Oriane Mancini et Clément Perrouault

<http://dai.ly/x6hljnu>

Plus virulent, Hervé Morin considère que le « bataillon » des élus locaux est à l'heure actuelle « extrêmement fâché ». Le président des Régions de France confie même que la participation des trois grandes associations à la prochaine conférence des territoires durant l'été « est une question » qui va « se poser ».

**A Suivre...
La Presse en Revue**



Images : Oriane Mancini et Clément Perrouault

<http://dai.ly/x6hljyy>

« On n'est pas loin de la rupture »

En attendant, les élus locaux comptent interpeller à cette occasion le gouvernement sur deux points majeurs. Sur la question des « petites lignes ferroviaires pointées du doigt dans le rapport Spinetta, François Baroin demande à l'exécutif de s'engager clairement sur cette problématique. « On aimerait qu'il dise combien il va mettre », affirme le président de l'AMF.

Deuxième sujet d'inquiétude : les conséquences sur les collectivités locales de la diminution de 120.000 fonctionnaires durant le quinquennat. « Le gouvernement en propose plus de la moitié sur les collectivités, ça ne marche pas comme ça », peste François Baroin. Et d'ajouter : « On n'est pas loin de la rupture. À un moment, on ne va plus pouvoir tenir ».

**A Suivre...
La Presse en Revue**